

FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES STAGIAIRES

**Livret des lauréats
du concours externe et concours 3^{ème} voie**

MEEF 2 Parcours adaptés

Année de validation du concours
et obtention de la certification
2019-2020

ISFEC AFAREC IDF - SAINTE GENEVIÈVE

Institut Supérieur de Formation des diocèses d'Ile-de-France

39 rue Notre-Dame des Champs – 75006 PARIS

Tel : 01 44 39 45 90 – Site : www.isfecafarec.net



ISFEC AFAREC IDF - SAINTE GENEVIÈVE

SECTEUR FORMATION INITIALE ENTRÉE DANS LE MÉTIER PAR LES CONCOURS EXTERNES	SECTEUR FORMATION INITIALE ENTRÉE DANS LE MÉTIER PAR L'EMPLOI	SECTEUR FORMATION CONTINUE
<ul style="list-style-type: none"> ● Master MEEF 1^{ère} année 2nd degré (Anglais, Espagnol, Histoire- Géographie, Lettres, Mathématiques, SVT) ● Master MEEF 2^{ème} année 1^{er} degré ● Parcours de formation des professeurs des écoles stagiaires ● Master MEEF 2^{ème} année 2nd degré ● Parcours de formation des professeurs stagiaires en collège / lycée 	<ul style="list-style-type: none"> ● Suppléants 1^{er} degré et 2nd degrés ● Offre de formation à la préparation concours internes en lien avec Formiris ● Parcours de formation des professeurs des écoles stagiaires issus des concours internes 1^{er} degré ● Parcours de formation des lauréats de CAER et recrutements réservés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Formation en intra et inter établissements 1^{er} et 2nd degrés ● FICE - Formation des chefs d'établissement du 1^{er} degré ● Formation des personnels de droit privé (personnel OGEC) : ASEM, AVS, autres personnels ● Conseil en formation, évolution professionnelle, VAE ● Formation des T2, néotitulaires en poste pour la seconde année ● Formation des tuteurs et Formation des Enseignants associés à la formation 1^{er} et 2nd degrés (EAF)

AUTRES MISSIONS :

- **Module de formation** au projet de l'Enseignement catholique ;
- **Tuteurs** : constitution d'un vivier de tuteurs et régulation de leur désignation

CONTACTS

ISFEC AFAREC IdF

39 rue Notre-Dame des Champs - 75006 Paris - Tel : 01 44 39 45 90 - Site :
www.isfecafarec.net

Directrice	LEDUBY Marie Anne	ma.leduby@isfec-idf.net
Adjoint de direction	MESCHINO David	d.meschino@isfec-idf.net
Documentaliste	ZIPPER Thomas	t.zipper@isfec-idf.net

FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES STAGIAIRES (Concours externe et concours 3^{ème} voie) ET DES TUTEURS

Responsable de la promotion – Lauréats concours externe	MESCHINO David	d.meschino@isfec-idf.net
Secrétariat	SAGNA Mimi	m.sagna@isfec-idf.net

CONTACTS DES PARTENAIRES DE LA FORMATION

ISP-FE Institut Supérieur de Pédagogie - Faculté d'Education - 3 rue de l'Abbaye - 75006 Paris

Doyen	MUTUALE Augustin	a.mutuale@icp.fr
Directrice du cycle	PARAYRE Séverine	s.parayre@icp.fr
Pilote des parcours PES et PLCS	PICARD Hélène	h.picard@icp.fr
Secrétariat	NEARITH Nivalath	masterisp.fe@icp.fr

Directions diocésaines de l'Enseignement catholique d'Ile-de-France (DDEC)

75 - Paris : 76 rue des Saints-Pères - 75007 Paris - www.ec75.org

77 - Seine et Marne : 2 rue Georges Lugol - BP1 - 77101 Meaux Cedex - www.ec77.org

78 - Yvelines : 15 rue du Maréchal Joffre - 78000 Versailles - <http://www.ddec78.fr>

91 - Essonne : 20 rue Rochebrune - 91220 Brétigny-Sur-Orge - <http://www.ddec91.org>

92 - Hauts de Seine : 1 avenue Charles de Gaulle - 92100 Boulogne - <http://www.ddec92.fr>

93 - Seine Saint-Denis : 7 rue Neuve - 93140 Bondy - <http://www.ddec93.com>

94 - Val de Marne : 2 rue Pasteur Vallery-Radot - 94000 Créteil - <http://www.enseignementcatholique94.org>

95 - Val d'Oise : 4 rue de Malleville - 95880 Enghien-les-Bains - <http://www.ddec95.fr>

Site des Académies

Créteil : http://www.ac-creteil.fr/	Paris : http://www.ac-paris.fr/	Versailles : http://www.ac-versailles.fr/
--	--	---

**FORMATION
DES PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES
Concours externe et concours 3^{ème} voie**

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'ISFEC AFAREC IdF	1
LE STATUT DU PROFESSEUR STAGIAIRE	2
LA FORMATION	3
● Dans le cadre du master MEEF	3
● Dans l'Enseignement catholique	3
● Dans une logique de compétences professionnelles	5
● Un parcours de professionnalisation : six axes de formation	6
● Dispositif de formation	7
● Le rôle du formateur référent / tuteur interne à l'ISFEC IdF	7
● Le rôle du tuteur en établissement	8
● Calendrier de travail avec tuteur	11
● Le rôle du chef d'établissement	11
● La formation en direction diocésaine	13
ANNEXES	
Annexe 1 Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (Arrêté du 1 ^{er} juillet 2013)	15
Annexe 2 Master MEEF 2 nd degré - Professeurs des écoles - semestres 3 et 4	21
Annexe 3 Les 6 axes pour la validation des compétences	23
Le centre de documentation de l'ISFEC IdF	25
L'équipe administrative	26
Les lieux de formation	

Ce premier document a pour visées de présenter les informations générales de l'année de formation des lauréats du concours externe : cadre général de la formation, documents de référence, informations pratiques...

Il est à destination des professeurs stagiaires, des chefs d'établissement et des tuteurs.

Des documents complémentaires présenteront les attendus de validation du master MEEF (mémoire, validation des différentes EC) et de la formation professionnalisante (dossier de compétences à valider), courant septembre.

PRESENTATION DE L'ISFEC AFAREC IdF

L'Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique d'Ile-de-France (ISFEC AFAREC IdF) est missionné par la CRTF ¹ pour mettre en place la formation professionnelle des futurs enseignants de l'Enseignement catholique en Master 2 MEEF et en parcours adaptés.

Dans le cadre historique de la Congrégation des Filles du Cœur de Marie, la formation prépare ces futurs enseignants à prendre part à la mission des établissements catholiques d'enseignement, à travers la mise en œuvre des compétences professionnelles et la contribution originale de chacun à l'éveil du sens de la vie et de la dignité de toute personne humaine.

Les six principes fondateurs et fédérateurs de l'ISFEC AFAREC IdF ² :

La dimension éthique

« Avant d'être un citoyen, le stagiaire ou l'élève est avant tout une personne, c'est-à-dire un sujet autonome capable de dire "je" et c'est ce qui fonde sa dignité. Il n'est pas un moyen, un objet qui n'aurait qu'un prix : il est une valeur en soi ». En situation de formation ou d'enseignement, chacun doit être reconnu comme une "personne" bien que cette situation comporte une dissymétrie inévitable de statuts.

La prise en compte de la complexité

Prendre en compte la complexité de la formation, de l'enseignement et de l'apprentissage nécessite de privilégier une démarche heuristique, suscitant un processus d'acquisition qui se déroule à un rythme différent selon les individus. Garder trace de son parcours d'expériences au cours de l'année de formation illustre cette orientation.

L'autoformation

L'autoformation est un processus dynamique, une attention portée à la personne apprenante au sein d'un groupe, une vigilance à la mise en place d'une formation qui ne pourra se réaliser que par interaction avec l'autre, redonnant la place de la personne en formation.

La recherche et l'innovation

La pensée critique se manifeste par un esprit de libre examen qui n'accepte aucune affirmation sans s'interroger sur sa valeur. Elle implique l'analyse objective de n'importe quelle affirmation ou source afin d'en évaluer la précision, la validité ou la valeur.

L'accompagnement de la personne

Pour tout formateur et professionnel associé à la formation, accompagner un professeur stagiaire, c'est être le garant d'une construction humaine, personnelle et professionnelle. Exercer ce suivi participe de la croisée des regards au service de la formation des personnes et de l'inscription dans une dynamique innovante.

La compréhension des problèmes professionnels

La formation en alternance intégrative induit une réflexion sur l'activité réelle du métier d'enseignant. Une analyse de situations de travail réelles et de l'activité des enseignants mise en synergie avec des dispositifs, des processus et des instruments pédagogiques variés, permettent le développement de compétences professionnelles.

L'ISFEC AFAREC IdF s'inscrit dans un réseau régional de formation sur le pôle de professionnalisation, il veille à tisser et à développer des liens avec l'ensemble des institutions. Lieu de vie, il favorise des interactions par la diversité de ses publics et de ses intervenants (1^{er} et 2nd degrés, étudiants et professeurs stagiaires, tuteurs, enseignants, formateurs, universitaires...).

¹ Conseil Régional de Tutelle de la Formation

² Texte de référence de l'ISFEC IdF

LE STATUT DU PROFESSEUR STAGIAIRE

Les lauréats du CRPE (Concours de recrutement de professeurs des écoles), rétribués à taux plein, sont affectés à mi-temps en établissement et sont à mi-temps à l'ISFEC AFAREC IdF.

L'année de formation poursuit trois objectifs :

- Développer les compétences professionnelles nécessaires aux attendus actuels de la profession,
- Permettre aux lauréats d'obtenir un master MEEF, spécifique aux métiers de l'enseignement,
- Permettre à chaque lauréat de valider son concours et d'obtenir sa certification.

LE CONTRAT DU STAGIAIRE

Toute formation est une aventure pour le formé comme pour le formateur, un choc de cultures où se nouent bien d'autres choses qu'un simple transfert d'informations. C'est un « côte à côte » plutôt qu'un « face à face ». Etymologiquement, la formation est une « mise en forme » induisant des perceptions différentes de la démarche de formation : s'agit-il de « donner une forme » de faire rentrer dans un modèle préétabli, à l'extrême de « formater » ou s'agit-il de favoriser le développement, de permettre que chaque acteur trouve « sa » forme ?

Les orientations de l'ISFEC AFAREC IdF déclinées ci-dessus se situent dans la seconde logique, ce qui suppose l'implication du formé dans l'action qui lui est proposée. C'est la condition pour qu'une formation devienne utile et réflexive.

Le contrat de travail

Le professeur stagiaire, contractuel de l'Etat, est rémunéré à temps plein par le rectorat, à l'échelon 1.

Son installation se fait en début d'année scolaire dans l'établissement d'accueil.

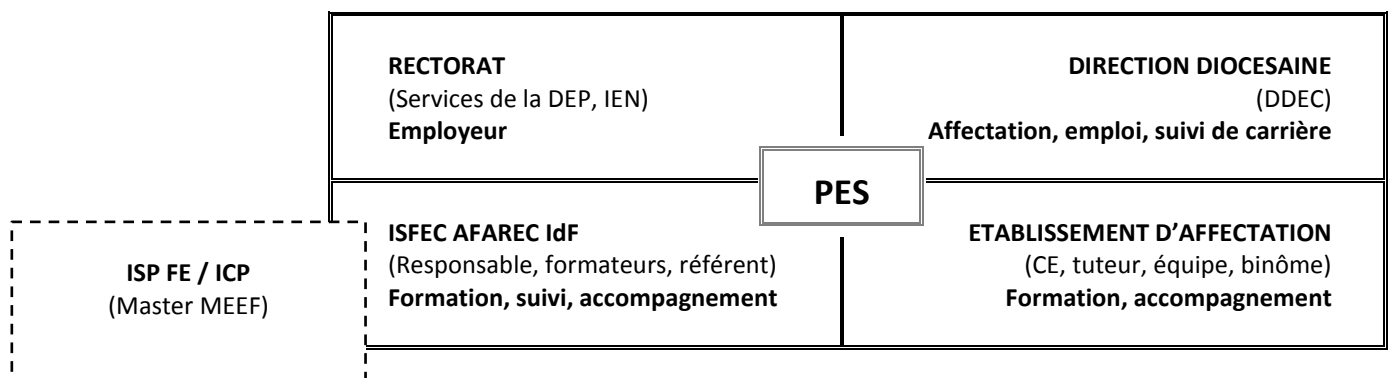
Son temps de travail sur le lieu de stage est à mi-temps, **le temps de formation en Isfec fait partie du temps de travail.**

En conséquence, le professeur stagiaire doit attester de sa **présence par la signature régulière de feuilles de présence** : il faut comprendre cette obligation comme un acte administratif conditionnant la rémunération. Toute absence doit être notifiée à l'établissement d'accueil et justifiée par un certificat médical dont copie doit être transmise à l'ISFEC AFAREC IdF.

Le contrat de formation

Le contrat de formation définit le cadre des obligations de présence du professeur stagiaire.

Il comprend : l'assiduité et la ponctualité aux différentes propositions de l'ISFEC AFAREC IdF ou de tout autre organisme de formation, nécessaires à l'efficacité et au bon déroulement de la formation, l'implication active dans le travail avec le tuteur et le travail personnel de réflexion sur les apports de la formation.



LA FORMATION

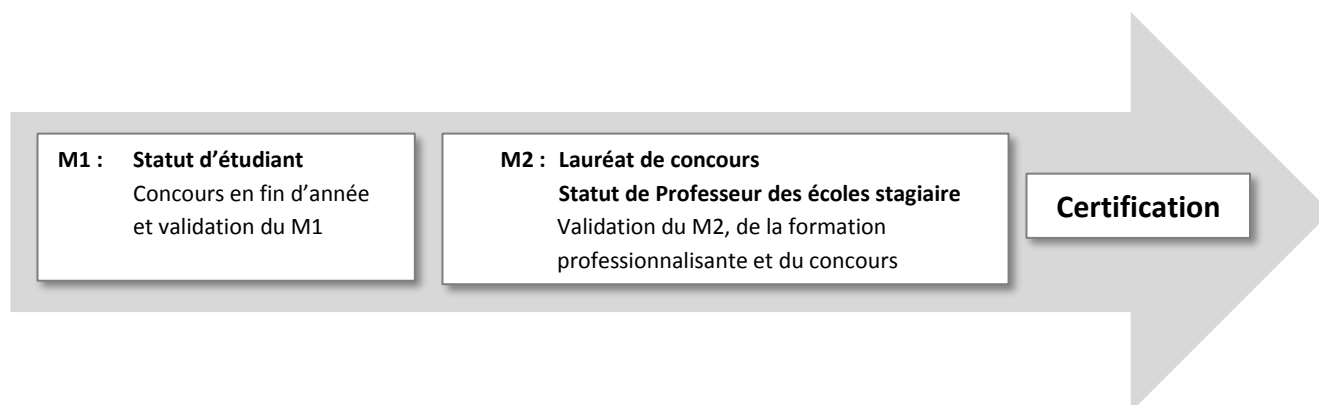
Les textes ministériels et ceux de l'Enseignement catholique orientent la formation initiale des enseignants stagiaires. Le dispositif proposé repose sur l'interaction entre la formation et l'accompagnement en institut, l'accompagnement par un tuteur en établissement, l'intégration dans une équipe et l'activité professionnelle.

La réussite aux épreuves académiques d'un concours de recrutement, fondées principalement sur des savoirs, ne garantit pas d'être immédiatement un professionnel de l'enseignement car l'élève et sa diversité, au cœur du métier, sont absents sinon sous une forme normalisée voire idéalisée durant la préparation au concours. La formation doit permettre une professionnalisation requérant un changement de posture intégrant pleinement l'élève dans sa globalité.

- **DANS LE CADRE DU MASTER MEEF³**

La formation des nouveaux enseignants s'effectue dans le cadre du MEEF (Master Enseignement Education et Formation) adossé à l'Institut Supérieur de Pédagogie (ISP), Faculté d'éducation (Institut Catholique de Paris).

LE PARCOURS DE FORMATION



Le parcours de formation adapté

Pour les professeurs stagiaires ne relevant pas du cadre de formation du M2 MEEF, des parcours adaptés sont mis en place. Ils sont définis après une étude du dossier et de l'expérience du professeur stagiaire par le responsable de formation.

Un document écrit précisant les modalités spécifiques du déroulement et de la validation de sa formation sera remis au professeur stagiaire au cours du mois de septembre.

- **DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE**

Le texte d'orientation intitulé « **Être professeur dans l'Enseignement catholique** »⁴, approuvé par le Comité national de l'Enseignement catholique le 6 juillet 2007, définit le rôle du professeur dans un établissement catholique d'enseignement et la manière dont les professeurs sont accueillis, formés et accompagnés. « Ce texte se veut donc d'abord un message de reconnaissance et de confiance envoyé par le Comité national de l'Enseignement catholique aux professeurs, premiers acteurs de la mission d'enseignement et d'éducation de l'école. »

³ Annexe 2

⁴ Nous présentons ici les grandes lignes de ce texte que chaque stagiaire sera invité à s'approprier au cours de l'année de formation <http://www.enseignement-catholique.fr/ec/divers/17943-re-professeur-dans-lenseignement-catholique>

Les professeurs sont des passeurs de savoirs, de compétences et d'humanité. Ils ont à développer chez leurs élèves l'humanisation par la culture et la maîtrise des connaissances. En conséquence, il est nécessaire de multiplier les approches pédagogiques et éducatives et de se référer à trois principes pour le rôle du professeur :

- Donner du sens aux apprentissages scolaires ;
- Habiter les procédures d'évaluation par un regard sur la personne ;
- Construire du lien social.

Les professeurs sont membres d'une communauté éducative. « Tout adulte présent dans un établissement scolaire contribue à l'éducation : qu'il le veuille ou non, ses attitudes, ses choix et ses prises de position, ou leur absence, traduisent sa conception de l'homme. »

Chaque enseignant prend connaissance et participe au projet éducatif de l'établissement catholique d'enseignement. « La proposition explicite de la foi chrétienne, [...] relève de la réponse libre du professeur à l'appel à l'engagement que lui adresse le chef d'établissement. »

Les professeurs sont dans un établissement associé à l'Etat. « L'association à l'État, fondée sur la loi de 1959, ou loi Debré, et sur la loi du 31 décembre 1984, ou loi Rocard pour l'enseignement agricole, est l'incontournable condition d'existence d'établissements privés sous contrat accessibles à tous, et elle fonde la capacité de développer, sous la responsabilité du chef d'établissement, un projet éducatif spécifique.

Elle tend à garantir un déroulement de carrière des professeurs analogue à celui de leurs homologues de l'Enseignement public. Elle exprime aussi la volonté de l'Enseignement catholique de participer aux réponses que l'ensemble du système éducatif doit donner aux défis qu'il rencontre. »

Approfondir son positionnement de professeur stagiaire au sein de l'Enseignement catholique : Des temps de réflexion éthique, éducative et culturelle

Ce parcours est piloté par le Conseil de direction et le Père Laurent Stalla Bourdillon, prêtre accompagnateur de l'ISFEC AFAREC IdF. Vous pourrez le rencontrer à l'oratoire, à l'entrée de l'escalier B10. Contact : lstalla@wanadoo.fr.

« La formation professionnelle de l'éducateur implique non seulement un vaste éventail de compétences culturelles, psychologiques et pédagogiques, caractérisées par l'autonomie, la capacité de faire des projets et de les évaluer, la créativité, l'ouverture à l'innovation, l'aptitude à la remise à jour, à la recherche et à l'expérimentation, mais elle exige aussi la capacité de faire la synthèse entre compétences professionnelles et motivations éducatives, avec une attention particulière à la disposition aux relations humaines demandées aujourd'hui par l'exercice toujours plus collégial du métier d'enseignant. »⁵

Dans cette optique, quatre temps seront proposés à l'ISFEC, rythmant l'année académique et liturgique, en continuité avec l'expérience de la Parole proposée par le Père Laurent Stalla Bourdillon en première année de master ou lors du module spécifique.

Ce parcours sera présenté lors de la première rencontre permettant aux professeurs stagiaires du 1^{er} et du 2nd degré de constituer des groupes d'échanges autour d'un animateur et de thématiques en lien avec les défis⁶ à relever dans l'école catholique (défi de la communauté scolaire, du dialogue, d'une société multireligieuse et multiculturelle, de la formation religieuse des jeunes...).

Ces groupes se réuniront trois fois dans l'année et auront comme visées de permettre un dialogue entre professeurs stagiaires affectés dans des contextes variés de stage. La confrontation des réflexions et convictions de chacun, à partir de situations vécues, de documents ou de supports en lien avec la thématique de leur groupe, permettra à chaque professeur stagiaire d'enrichir son expérience, sa réflexion éthique, son positionnement d'enseignant au sein de l'enseignement catholique.

En lien avec les temps d'échanges dans les groupes, des temps de célébration seront proposés.

⁵ Congrégation pour l'éducation catholique, *Eduquer ensemble dans l'école catholique*, n°22, 2007

⁶ « L'éducation se trouve aujourd'hui dans un contexte de changements rapides. La génération même à laquelle elle s'adresse change rapidement ; chaque éducateur se retrouve donc continuellement devant des situations qui, comme l'a affirmé le pape François, posent de nouveaux défis qui sont parfois difficiles à comprendre ». Congrégation pour l'éducation catholique, *Eduquer aujourd'hui et demain. Une passion qui se renouvelle*, p.11, 2014

PLANNING DE TEMPS DE RÉFLEXION ÉTHIQUE, ÉDUCATIVE ET CULTURELLE	
PES – Groupe 1	PES – Groupe 2
Mardi 8 octobre de 9 heures 30 à 12 heures 15	Jeudi 3 octobre de 9 heures 30 à 12 heures 15
Mardi 3 décembre de 9 heures 30 à 12 heures 15	Jeudi 5 décembre de 9 heures 30 à 12 heures 15
Mardi 17 mars de 9 heures 30 à 12 heures 15	Jeudi 12 mars de 9 heures 30 à 12 heures 15
Mardi 2 juin de 9 heures 30 à 12 heures 15	Jeudi 4 juin de 9 heures 30 à 12 heures 15

• **DANS UNE LOGIQUE DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES**

Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation⁷

« Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à :

- Affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs** communs et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres.
- Reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation**, dans leur contexte d'exercice.
- Identifier les compétences professionnelles attendues.** Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue. » Sont ainsi définies ;
 - des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14) ;
 - des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4) ;
 - des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8). »

« Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments » ». Outre cette définition proposée par le B.O. n°30 du 25 juillet 2013, on peut trouver différentes définitions de la compétence mais toutes ont en commun les caractéristiques suivantes soulignées par Philippe Astier⁸ : la compétence n'est pas innée, elle est acquise ; elle est spécifique à une classe de situation ; elle est personnelle, subjective, en lien avec un contexte et avec l'action.

Une compétence est toujours inférée. La validation d'une formation par compétences est collégiale et institutionnelle. Elle s'opère en fin d'année par un croisement des points de vue des différents protagonistes responsables de l'accompagnement et de la validation des stagiaires.

Qu'est-ce qu'un professionnel compétent ⁹?

« Il sait à la fois utiliser et transformer ce qu'il sait (connaissances, aptitudes relationnelles (inter et intra), savoirs procéduraux, émotions, langagières...) pour s'adapter à la situation (avec la part d'imprévu qui la constitue), sait l'explicitier et considérer progressivement ses expériences comme un éventail de possibles. Il sait définir un projet d'action, le référer, s'inscrire positivement dans un environnement institutionnel / professionnel, susciter l'adhésion. Il est capable d'analyse et de réajustement. Il va créer et mobiliser une combinatoire de ressources (internes et externes).

Agir en professionnel compétent, pour un enseignant c'est mettre en œuvre une pratique professionnelle pertinente dans une situation d'enseignement, en prenant en compte des critères de réalisation souhaitable de l'activité

⁷ Arrêté du 1^{er} juillet 2013 - B.O. n°30 du 25 juillet 2013 – Voir Annexe 1 – http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

⁸ <http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-theme/evaluation/evaluation-des-competences-professionnelles/>

⁹ Guy Le Boterf – Intervention en séminaire organisé par l'AFAREC, février 2013

éducative à réaliser, en créant et mobilisant une combinatoire pertinente de ressources personnelles ou de supports, afin d'atteindre des résultats attendus chez les élèves, en en tirant les leçons de la pratique mise en œuvre dans les situations d'enseignement. »

La logique d'une formation par compétences est différente d'une logique prescription/application, du cours-type reproductible quels que soient les élèves et les contextes, d'un rapport mécanique enseignement / apprentissage. Cette priorité oriente les propositions de formation à l'ISFEC AFAREC IdF. En conséquence, la formation sur le lieu de stage et à l'institut de formation doit favoriser les mises en œuvre, les critères de réalisation, la mise à disposition et le développement de ressources, la clarification des attendus chez les élèves, le retour réflexif.

• UN PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION : SIX AXES DE FORMATION

La logique d'action autorise rarement la délibération, l'hésitation, la nécessité d'attendre pour voir. D'où l'importance d'un « espace protégé »¹⁰, celui de la formation. Un lieu qui aide à faire le tri. La complémentarité de ces deux lieux - espace protégé de la formation et situation de travail - est bien constitutive d'une formation en alternance. Un référentiel décliné en 6 axes formalise les attendus en formation initiale et doit permettre une clarification des ressources mises à disposition et co-élaborées avec le professeur stagiaire.

Axe 1 : compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction ;

Axe 2 : compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement ;

Axe 3 : compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leurs didactiques ;

Axe 4 : compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situation d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses ;

Axe 5 : compétences relatives à l'usage et la maîtrise des technologies de l'information de la communication ;

Axe 6 : compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail.

Les situations professionnelles vécues par le stagiaire pourront être rattachées plus particulièrement à l'un des axes de formation et devenir objet de travail avec les formateurs, les tuteurs ou les chefs d'établissement.

Le **seuil 1** relève de la prise de fonction. Le professeur stagiaire se situe alors dans une logique de constats, de repérage de faits, de premières mises en lien avec les connaissances et les expériences antérieures, d'application de propositions. Il parvient à se projeter à très court terme.

Le **seuil 2** relève des attendus minimum en cours de formation initiale, de la mise en œuvre des ressources, d'une première maîtrise, en mobilisant des ressources personnelles ou données par d'autres, avec un curseur qui, selon les stagiaires, se déplacerait entre « application » et « appropriation ». Le professeur stagiaire est capable d'une première confrontation, d'une projection à moyen terme. Il s'approprie les caractéristiques du genre. Avec l'aide d'un interlocuteur, il pourra relier les faits à des mises en œuvre et questionnements professionnels.

Le **seuil 3** relève des visées propres à tout enseignant. Il s'appuie sur un développement d'initiatives plus fréquentes, un style professionnel plus assuré. Le professeur stagiaire parvient à situer les ressources qu'il n'a pas encore et à les rechercher. Il développe ses capacités d'analyse, formulant des hypothèses de compréhension et des pistes d'opérationnalisation de sa pratique, percevant progressivement un « éventail de possibles ».

¹⁰ ASTIER Philippe, La fonction tutorale (conférence de l'ESEN - <http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/conferences-en-ligne/>)

- **DISPOSITIF DE FORMATION**

L'acquisition des savoirs à enseigner sont vérifiés par l'obtention du concours. Cette année seront privilégiées des modalités de formation qui articuleront les savoirs pour enseigner et les expériences vécues par les stagiaires. La programmation annuelle tient compte du besoin d'un soutien important en début d'année puis la progression permet au stagiaire l'acquisition d'une identité professionnelle autonome.

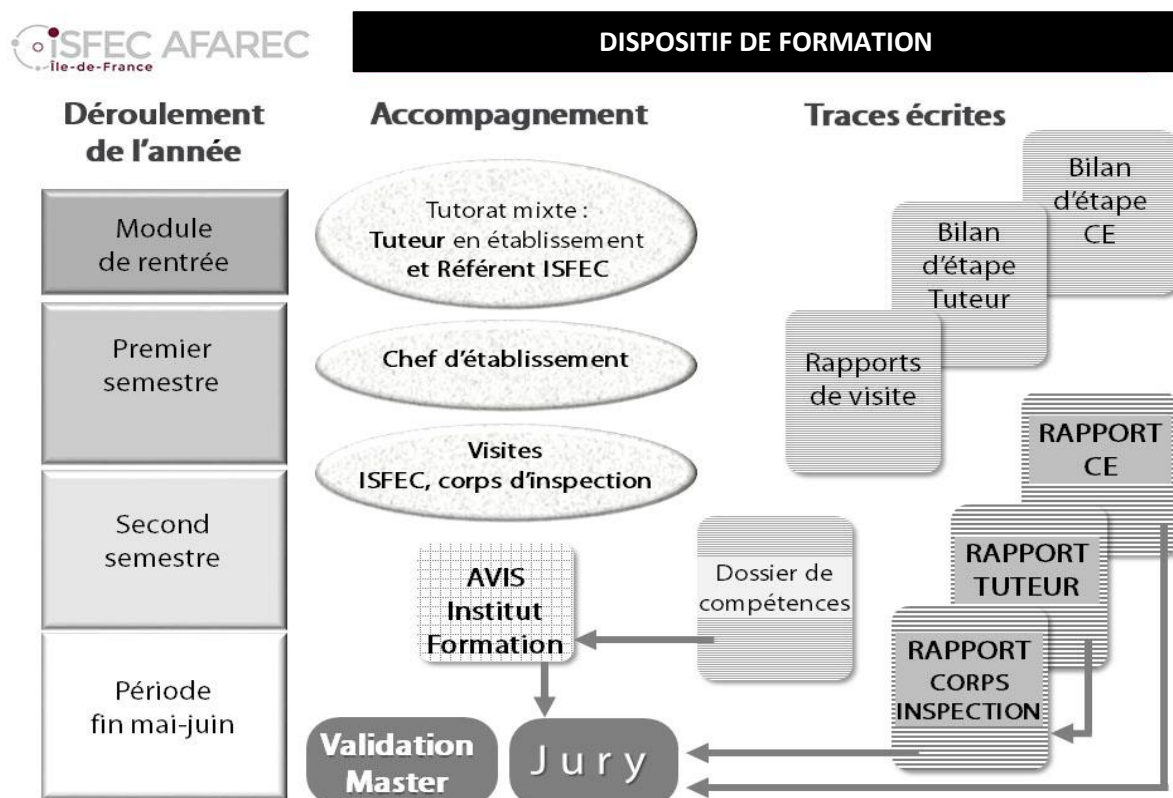
Le module de pré-rentrée en juillet ou en août ainsi que les temps de regroupement en septembre et octobre, répondent à deux objectifs : proposer les apports nécessaires pour répondre à l'urgence de la prise en main du groupe d'élèves, de la prise de fonction, des premiers apprentissages, de l'insertion dans l'établissement et mettre de la mise en place du cadre de travail avec le tuteur.

Cette formation a pour objectif l'acquisition des compétences professionnelles du référentiel mais aussi l'entrée dans une dynamique de formation pour toute la carrière.

Dispositif d'accompagnement particulier pour les stagiaires en renouvellement

Le PES en renouvellement bénéficie du même dispositif d'accompagnement que tous les stagiaires. En plus, une aide supplémentaire, particulière et personnalisée sera proposée à chaque stagiaire :

- Une visite en septembre par le responsable de formation, pour un premier état des lieux.
- Des rencontres certains mercredis après-midi pour fixer les objectifs de progression pour la période à venir.



- **LE RÔLE DU FORMATEUR RÉFÉRENT / TUTEUR INTERNE A L'ISFEC IdF**

Chaque stagiaire sera accompagné par un **référent** qui assure une fonction de suivi et d'aide à la mise en cohérence du dispositif de formation. Il est garant des orientations de l'ISFEC. Ces référents permettront en particulier de situer les besoins d'un **accompagnement renforcé** en fin de premier trimestre, en s'appuyant sur les bilans intermédiaires du chef d'établissement et du tuteur. Les aides à apporter au stagiaire seront alors définies (visite par un formateur, entretien formateur/stagiaire/tuteur, renforcement du temps d'observation du stagiaire dans la classe du tuteur, renforcement des visites du tuteur, proposition d'ateliers optionnels...).

Il accompagne un groupe composé de professeurs stagiaires et de leurs tuteurs. Il s'informe de la manière dont s'instaure le tutorat, l'intégration dans l'établissement, la mise en place des entretiens avec le chef d'établissement. A distance ou en présentiel, il peut aider à trouver des solutions aux problèmes rencontrés, orientant vers des personnes ressources ou des références utiles, en fonction des demandes.

Il aide le stagiaire à faire les liens nécessaires entre les différents lieux, à clarifier des priorités, à distinguer ce qui relève des « us et coutumes » d'un établissement ou des attendus professionnels aujourd'hui.

Il suscite, dans le groupe de stagiaires qu'il accompagne, une confrontation de documents apportés par les stagiaires, une analyse de pratiques, un repérage des obstacles dans le développement de la professionnalisation, la proposition de pistes de travail en lien avec les attendus actuels du métier.

Il accompagnera la démarche d'élaboration du dossier de compétences et participera à la validation de ce dossier.

A l'égard du tuteur

Il participe à la contractualisation et à l'évolution du tutorat, plus particulièrement lors des trois rencontres prévues entre PES/tuteurs et formateurs. Le cas échéant, il peut proposer une médiation.

Il répond aux interrogations du tuteur, selon ses besoins, lors de la rédaction du bilan intermédiaire et du rapport conclusif.

A l'égard du chef d'établissement

Il peut clarifier le dispositif de formation, la fonction d'accompagnement du stagiaire, l'articulation entre le rôle du tuteur et celui du chef d'établissement en particulier lors de la rédaction du bilan intermédiaire et du rapport conclusif.

La visite conseil

Effectuée par le référent ou déléguée à un formateur mandaté par l'ISFEC IdF, elle permettra au professeur stagiaire d'obtenir un éclairage nouveau sur sa pratique et de bénéficier d'un temps d'échange personnalisé qui complètera le travail avec le tuteur. Les points saillants de l'échange seront repris dans un rapport écrit du visiteur formateur. Ce compte rendu participera à l'évaluation formative de la professionnalisation.

• LE RÔLE DU TUTEUR EN ÉTABLISSEMENT

L'accompagnement est assuré par des personnels d'enseignement et d'éducation expérimentés, proposés par l'Enseignement catholique et agréés par les corps d'inspection. Ils sont nommés dans le même établissement ou non que le stagiaire. Cet accompagnement constitue une part importante de la formation, sous la forme de rencontres régulières et de visites mutuelles.

Le tuteur, en lien avec son expérience, perçoit progressivement la nécessité des déplacements à opérer entre son statut d'enseignant et son statut de maître associé à la formation : le tuteur, au-delà de ses connaissances sur le métier, devient un professionnel de l'expérience. La posture d'accompagnement et le respect du style propre de l'accompagné nécessitent de prendre en compte le profil du professeur stagiaire et son parcours antérieur (suppléances ou non, stages...). Pour autant, il n'y a pas de parité totale entre le stagiaire et le tuteur. Ce dernier est le garant du cadre des rencontres, entretiens, visites mutuelles. Ses interventions porteront sur des objets de travail définis avec le stagiaire plutôt que sur la personne.

La fonction du tuteur

- **Accueillir.** Cela va de l'aide à la prise de conscience du professeur stagiaire sur les finalités de la profession aux conseils les plus strictement matériels sur des moments cruciaux de l'année scolaire (la rentrée, les retours de vacances, les évaluations...). Le tuteur, avec le chef d'établissement, aide le professeur stagiaire à s'intégrer dans l'établissement. Il s'agit ensuite d'élaborer les premiers éléments d'un contrat de collaboration avec le professeur stagiaire. L'organisation de l'accompagnement du stagiaire se conçoit à l'aide d'un **contrat de coopération négocié et évolutif**.
- **Observer.** C'est une des sources importantes d'informations nécessaire pour opérer les réajustements de séances, en tenant compte des élèves et de leurs besoins. Le tuteur ira observer le stagiaire dans sa classe, tout comme le stagiaire viendra observer le tuteur. L'une des règles constitutives de l'observation est qu'elle est soumise à la

définition préalable d'un objectif. **L'observation ne constitue pas la seule manière de collecter des informations pour pouvoir travailler ensemble** : concevoir ensemble des séquences, échanger des outils et des supports, les analyser, s'appuyer sur des récits d'événements particuliers ou des travaux des élèves sont des activités tout aussi enrichissantes.

- **Accompagner.** Il ne s'agit pas d'entretenir une relation maître/élève prescriptive. Trois fonctions doivent toutes être remplies pour qu'on puisse parler d'accompagnement : accompagner quelqu'un c'est l'accueillir et l'écouter ; c'est participer avec lui au dévoilement du sens de ce qu'il vit et recherche ; et c'est cheminer à ses côtés pour le confirmer dans le nouveau sens où il s'engage¹¹ ». En effet, le positionnement de l'accompagnateur n'est pas un positionnement de surplomb mais un positionnement de service. Dans cette optique, le tuteur et le professeur stagiaire peuvent envisager des temps de co-animation dans la classe. Le tuteur est là pour « **créer les conditions de la réussite** ».
- **Conseiller.** Le conseil, c'est « la prescription sur ce qu'il convient de faire » mais c'est aussi « une assemblée qui délibère ». C'est cette idée de délibération qui nous semble importante à promouvoir. La visée, pour le tuteur, est de créer les conditions pour que le stagiaire en vienne à analyser ses pratiques et à s'administrer le conseil dont il a besoin. Pour cela, il faut permettre au stagiaire de prendre conscience de ses choix didactiques, pédagogiques, éducatifs, et d'élargir l'éventail de ses choix en connaissant les avantages et les limites de chacun d'eux.
- **Évaluer.** Le tuteur a également un rôle d'évaluateur du stagiaire qui ne sera constructif qu'à condition de reconnaître le travail effectué par le stagiaire, d'accepter d'entrer dans sa logique, et de l'intégrer au processus d'accompagnement¹². Il convient de distinguer une évaluation régulative, qui prend en compte le travail du professeur stagiaire tout au long de l'année en lien avec le référentiel.

Cadre de travail avec le tuteur

Les professeurs stagiaires ont des profils différents : formation et vie professionnelle antérieures, suppléances, expériences dans d'autres niveaux d'enseignement... Le tuteur met en place des formes de suivi adaptées à la situation du professeur stagiaire. Les modalités de rencontres et communication sont à instaurer de manière régulière, différentes si le tuteur est ou non dans le même établissement que le stagiaire. Le tutorat débute dès l'affectation du tuteur et prend fin avec l'année scolaire.

Cinq conditions pour que le stagiaire et le tuteur s'inscrivent dans une démarche de tutorat :

- **Initiatives et co-construction** : comment chacun s'investit-il dans la relation ?
- **Un positionnement professionnel** entre un professeur stagiaire et un enseignant expérimenté qui met en mots son expérience : comment instaurer une juste distance permettant d'établir une relation de confiance et une coopération effective ?
- **Une contractualisation** : au-delà des échanges informels et spontanés, comment anticiper les temps de travail dans et hors classe (rendez-vous pris et respectés, définition d'objectifs de travail, mode de transmission, communication des informations...) ?
- **Une conservation des traces du travail** effectué par le tuteur et par le professeur stagiaire. Ces traces peuvent rester personnelles, servir à la communication entre le tuteur et le professeur stagiaire, ou avec d'autres interlocuteurs (l'ISFEC IdF, le CE, les corps d'inspection...).
- **Le respect de quelques principes déontologiques** : la relation tuteur / professeur stagiaire a une visée formatrice, elle nécessite de s'établir progressivement, en mettant en place un cadre favorisant une liberté de parole. Il est donc nécessaire de veiller à un devoir de réserve. Lors des bilans, le professeur stagiaire est au courant de tout ce qui est écrit.

¹¹ Guy Le Bouëdec - Cahiers de l'ISP n°36

¹² Conférence d'Anne Jorro – « Activité évaluative et accompagnement » - 3 juillet 2013 – Université d'été internationale – Admée Europe

En fonction du stagiaire, les orientations du tuteur aideront à une définition progressive de priorités pour le stagiaire :

En tout début d'année :

- ✘ Se situer dans l'établissement, avec les familles, avec les partenaires ;
- ✘ Repérer les caractéristiques de son niveau de classe, en lien avec les textes officiels ;
- ✘ Organiser le cadre de vie de la classe (espace, temps, matériel, règles de fonctionnement...);
- ✘ Offrir des ressources pour mettre les élèves au travail.

Dans un deuxième temps :

- ✘ Piloter plus précisément le groupe en fonction de l'âge des élèves ;
- ✘ Concevoir des activités cohérentes avec les textes officiels et les démarches didactiques actuelles,
- ✘ Partager des supports de conception, des ressources ;
- ✘ Repérer les conditions d'une progression dans les apprentissages du groupe classe.

Dans un troisième temps :

- ✘ Approfondir les outils de conception de classe et se projeter à plus long terme ;
- ✘ Adapter son action aux élèves très divers qui lui sont confiés ;
- ✘ Assurer le suivi, l'évaluation et la remédiation des élèves ;
- ✘ Coopérer et communiquer avec les différents partenaires et l'équipe d'enseignants ;
- ✘ Faire évoluer les modalités d'enseignement et de socialisation des élèves ;
- ✘ Analyser ses pratiques pédagogiques, les expliciter, en approfondir le sens.

Hors classe, des temps d'échanges seront à organiser :

Pour favoriser le développement des compétences du professeur stagiaire, le tuteur assurera un accompagnement régulier, hebdomadaire dans la première partie de l'année, qui pourra s'effectuer « en présentiel » ou à distance selon les situations.

- ✘ Des échanges informels : si le tuteur est dans l'établissement, les échanges peuvent s'effectuer dans différents lieux, à différents moments... Si le tuteur est hors établissement, par courriel ou téléphone...
- ✘ Des échanges formels : que le tuteur soit ou non dans l'établissement, des temps de travail doivent être anticipés, avec une durée annoncée et un objectif précis.
- ✘ Les supports de l'échange : une question, un événement, un manuel, un travail d'élève, une idée de contenu, une réunion ou activité à préparer... Les documents viennent du professeur stagiaire et, à part équivalente, du tuteur.

En classe, observation de pratiques :

Tout enseignant débutant a besoin de temps, sans être observé, pour s'adapter à la classe et instaurer sa légitimité.

L'observation n'est opérationnelle qu'à trois conditions :

- ✘ Reconnaissance des limites de l'observation ;
- ✘ Définition d'un projet d'observation, de manière négociée entre le professeur stagiaire et le tuteur ;
- ✘ Entretien à l'issue de l'observation : moment de co-évaluation favorisant une répartition égale de la parole entre le professeur stagiaire et le tuteur.

Les règles sont identiques lorsque le stagiaire va observer son tuteur ou un autre enseignant.

Le tuteur et le stagiaire peuvent prévoir de mettre en place des temps, même brefs, **de co-intervention dans la classe du stagiaire** ou dans sa classe pour expérimenter une nouvelle démarche ou organisation de la classe.

- **CALENDRIER DE TRAVAIL AVEC TUTEUR**

- ✂ Prise de contact avant la rentrée
- ✂ Au cours des deux premières semaines de septembre : réunion en direction diocésaine avec les responsables de formation (voir le document des principales dates)
- ✂ A partir de fin septembre, le tuteur ira observer le PES une fois par mois entre septembre et mai, le rythme est à adapter aux besoins du PES, sachant que toutes les visites doivent avoir été réalisées avant les vacances de printemps.
- ✂ Le tuteur et le stagiaire gardent des traces écrites des échanges réalisés au cours des visites et des différentes rencontres. Le tuteur aura un bilan intermédiaire à établir avec le PES. L'IdF de la circonscription du PES en aura une copie.
- ✂ L'articulation accompagnement du tuteur / accompagnement du chef d'établissement : une rencontre tripartite (PES/tuteur/CE) sera à prévoir en janvier

Il aura un rapport de synthèse (ou rapport conclusif), articulé au référentiel des compétences professionnelles, à établir avec le PES courant avril. Les formulaires, dates, modalités de transmission des documents seront précisés en cours d'année.

Professeur stagiaire et tuteur sont accompagnés par le même référent ISFEC. Le référent ISFEC participe à la contractualisation et à l'évolution du tutorat. Le cas échéant, il peut proposer une médiation. Il aide le tuteur, selon ses besoins, à rédiger le bilan d'étape et le rapport conclusif. Trois après-midis sont programmés pour effectuer un travail entre groupes de tuteurs et PES avec les référents ISFEC afin de :

- ✂ Contractualiser le travail entre tuteur et PES,
- ✂ Susciter des échanges entre enseignants débutants et enseignants confirmés d'un même cycle,
- ✂ Garantir la cohérence avec les orientations actuelles de la profession,
- ✂ Aider à trouver des ressources pertinentes.

Séminaires PES / tuteurs en établissement / référents ISFEC IdF (« tuteur interne »)

Cycle	Mercredi 1	Mercredi 2	Mercredi 3
PES en Cycle 1	2 octobre	15 janvier	27 mai
PES en Cycle 2	9 octobre	22 janvier	
PES en Cycle 3	16 octobre	29 janvier	

Un tutorat mixte : articulation accompagnement du référent ISFEC / accompagnement du tuteur

Les deux formes de tutorat s'effectuent dans une logique d'alternance intégrative : aider le professeur stagiaire à tisser les acquis, propositions, expériences capitalisés dans les différents lieux de la formation. Les rencontres entre professeurs stagiaires / tuteurs et référents, les supports de formation (livret du professeur stagiaire, livret du tuteur, communication à l'aide de l'espace dédié aux tuteurs...), les échanges d'écrits (rapports de visites, bilans...), l'aide à l'élaboration du dossier de compétences et, le cas échéant, du mémoire par le professeur stagiaire sont autant de moyens qui ont pour visées de développer une cohérence entre les différents partenaires de la formation initiale.

- **LE ROLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT**

L'établissement d'accueil du stagiaire n'est pas l'institut de formation et n'a pas vocation à le remplacer mais il peut être pensé comme un lieu qui suscite des apprentissages.

Les professeurs stagiaires soulignent comment, au-delà du seul tuteur, la présence d'une équipe peut, dès la rentrée, les soutenir et les associer à un travail régulier puis les inciter à progresser tout au long de l'année.

Leur bilan de l'année révèle également le rôle capital du chef d'établissement qui, lorsqu'il est bien informé de leur cursus, sait les accueillir, veille à les éclairer sur leurs différentes missions mais aussi sur les exigences liées au passage vers une identité professionnelle. Ce partage de responsabilité engage l'ISFEC IdF dans un accompagnement des tuteurs et une communication régulière avec les chefs d'établissement.

Si former « c'est aider l'autre à trouver une forme, sa forme », il est alors important que le stagiaire, tout en apprenant à se situer dans l'établissement et en se positionnant dans une communauté éducative, puisse trouver progressivement « son style propre » et y prendre des initiatives.

Le chef d'établissement, responsable de l'établissement-formateur :

- ✘ Intègre dans son équipe le professeur stagiaire, l'invite à s'impliquer dans le projet de l'établissement et le sensibilise à la dimension pastorale de ce projet ;
- ✘ Accompagne le professeur stagiaire vers la titularisation ;
- ✘ Veille à la bonne organisation et à l'articulation des temps de service du professeur stagiaire et du tuteur ;
- ✘ Facilite l'accès à la formation pour le professeur stagiaire.

Tout comme pour les tuteurs, il est utile de distinguer les **entretiens informels** des **entretiens formels** que le chef d'établissement peut avoir avec le stagiaire. C'est la condition pour les stagiaires de mesurer l'importance de relations plus institutionnalisées dans la vie professionnelle.

Cette forme d'entretien permet :

- ✘ D'encourager le stagiaire dans ce qu'il réussit,
- ✘ De l'aider à acquérir des repères sur le fonctionnement de l'institution,
- ✘ De hiérarchiser les priorités dans une année très chargée,
- ✘ De lui signifier ce qui serait à améliorer en lui proposant des ressources, au sein de l'établissement, pour progresser.

Le chef d'établissement assure des entretiens avec le professeur stagiaire à des moments clés du parcours, tout particulièrement en début d'année, puis lors de la rédaction du bilan intermédiaire et du rapport conclusif.

Ces entretiens gagnent à être étayés sur le plan de formation et les seuils proposés en annexe 1b et doivent permettre au stagiaire de :

- ✘ Différencier les tâches prescrites des enseignants et les « us et coutumes » d'un établissement ;
- ✘ Acquérir des repères sur l'histoire d'une institution ;
- ✘ Soutenir son engagement personnel dans le métier ;

Le chef d'établissement peut, en particulier, étudier la manière dont, au sein même de son établissement, le stagiaire peut aller observer d'autres enseignants. **Observer d'autres classes**, même sur un temps bref (une demi-heure, une heure) est un bénéfice pour le professeur stagiaire. Cela peut être dans la (les) classe(s) du tuteur ou dans d'autres classes.

Il pourra également solliciter les enseignants spécialisés jouent un rôle constructif dans la formation des débutants.

Tuteur et chef d'établissement du PES ont une même fonction d'accompagnement mais elle se décline de manière distincte et complémentaire. Chacun travaille avec le stagiaire selon deux points de vue différents : le tuteur privilégie un accompagnement du stagiaire qui s'ancre dans les pratiques de classe et le chef d'établissement privilégie un accompagnement du stagiaire qui s'ancre dans le quotidien d'un établissement. Tout au long de l'année, il s'agira de respecter le rôle de chacun, le maintien de points de vue indépendants tout en donnant au stagiaire la reconnaissance suffisante pour évoluer dans ses pratiques professionnelles.

A l'issue de la rédaction des bilans intermédiaires de décembre, **une rencontre tripartite (PES/tuteur/CE) sera à prévoir en janvier**. Elle sera programmée à l'avance, permettra une prise de parole équilibrée entre les trois participants afin de faire un état des lieux à partir des bilans rédigés (points d'appui et points à travailler par le stagiaire à cette étape de l'année), de définir deux ou trois priorités pour le second trimestre et de rechercher les moyens de formation potentiels, selon les besoins du stagiaire, à l'interne (ou à l'externe) de l'établissement.

Le bilan intermédiaire et le rapport de fin de formation invitent donc à garder des traces d'évolution du stagiaire.

La place désormais importante prise par la formation au sein même de l'établissement d'accueil nécessite de trouver des modes de collaboration fructueux entre les chefs d'établissement et les responsables de l'ISFEC IdF.

Les informations entre chefs d'établissement et responsables de formation se mettent en place dès la rentrée puis tout au long de l'année par des courriers, par la présence des responsables de la formation à certaines réunions de chefs d'établissement et par la mise en place d'un espace numérique dédié aux chefs d'établissement sur le site de l'ISFEC IdF. Les modalités d'accès à cet espace seront précisées courant septembre.

Récapitulatif des quelques étapes importantes de l'année :

- ✂ Mi-juillet ou début septembre, accueil des professeurs stagiaires dans les établissements
- ✂ Début septembre, réunion de rentrée dans chaque direction diocésaine, rassemblant les PES, les tuteurs et les chefs d'établissement et le mi-temps du stagiaire.
- ✂ Courant octobre, entretien chef d'établissement / PES pour un état des lieux à l'issue de la prise de fonction,
- ✂ Fin novembre / début décembre, entretien chef d'établissement / PES en perspective du bilan intermédiaire à renvoyer le 13 décembre, dressant un état des lieux et aide au repérage des professeurs stagiaires ayant besoin d'un renforcement de leur formation.
- ✂ Janvier, rencontre tripartite PES/tuteur/ CE
- ✂ Avril ou mai, entretien chef d'établissement / PES en perspective du **rapport conclusif**

• LA FORMATION EN DIRECTION DIOCÉSAINNE

Réunion de rentrée dans chaque direction diocésaine

Cette réunion rassemblera les professeurs stagiaires, leurs chefs d'établissement, leurs tuteurs et, si possible, les chefs d'établissement des tuteurs. Elle permettra de :

- ✂ Présenter l'ensemble du dispositif de formation sur l'année,
- ✂ Répondre aux interrogations des différents partenaires,
- ✂ Etablir le calendrier de visites des tuteurs et des stagiaires sur l'ensemble de l'année afin qu'une convention puisse être établie.

Le 11 décembre pour le diocèse de Nanterre (92) et le 5 février pour tous les autres diocèses, une demi-journée de formation se déroule en Direction diocésaine, permettant aux professeurs stagiaires de percevoir que le diocèse est un lieu d'ancrage de leur avenir professionnel, de présenter les priorités du diocèse et les modalités de nomination à l'issue de la certification.

Annexe 1

RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION¹³

(Arrêté du 1^{er} juillet 2013)

Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus.

Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à :

1. **Affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs** communs et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres.
2. **Reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation**, dans leur contexte d'exercice.
3. **Identifier les compétences professionnelles attendues**. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14) ;
- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4) ;
- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8)¹⁴.

COMPÉTENCES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS ET PERSONNELS D'EDUCATION

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'école. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école, qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

1. Faire partager les valeurs de la République

Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

¹³ http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

¹⁴ Ne sont pas reproduites dans ce document

Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.
Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap.
Détecter les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.
Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.
Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.
Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative :

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

10. Coopérer au sein d'une équipe

Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.

Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.

Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.

Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.

Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.

Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves

Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.

Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.

Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.

Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.

Réfléchir sur sa pratique — seul et entre pairs — et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

COMPETENCES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune :

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.

Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.

Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, à l'école :

- Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire ;
- Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En particulier, au collège :

- Accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.

En particulier, au lycée général et technologique :

- Articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.

Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école :

- Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école ;
- Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

En particulier, au lycée professionnel :

- Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.

Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.

Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école :

- Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage ;
- Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

En particulier, au lycée :

- Faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur ;
- Contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.

En particulier, au lycée professionnel :

- Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques ;
- Entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.

Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.

Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.

Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.

Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plates-formes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.

Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, à l'école :

- À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires
- Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage) ;
- Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages ;
- Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux ;
- Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.
- En particulier, au lycée professionnel :
 - Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves ;
 - Contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevé ;
 - Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.

P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves

En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.

Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.

Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.

Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'autoévaluation.

Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.

Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES AUX PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

Les professeurs documentalistes exercent leur activité dans l'établissement scolaire au sein d'une équipe pédagogique et éducative dont ils sont membres à part entière. Ils ont la responsabilité du centre de documentation et d'information, lieu de formation, de lecture, de culture et d'accès à l'information. Ils contribuent à la formation de tous les élèves en matière d'éducation aux médias et à l'information.

Outre les compétences qu'ils partagent avec l'ensemble des professeurs, telles qu'elles sont énoncées ci-dessus, ils maîtrisent les compétences spécifiques ci-après.

Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

Les professeurs documentalistes apportent les aides nécessaires aux élèves et aux professeurs, notamment pour que les apprentissages et l'enseignement prennent en compte l'éducation aux médias et à l'information. Ils interviennent directement auprès des élèves dans les formations et les activités pédagogiques de leur propre initiative ou selon les besoins exprimés par les professeurs de discipline.

D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information

Connaître les principaux éléments des théories de l'information et de la communication.

Connaître la réglementation en matière d'usage des outils et des ressources numériques ; connaître le droit de l'information ainsi que les principes et les modalités de la protection des données personnelles et de la vie privée.

Connaître les principaux concepts et analyses en sociologie des médias et de la culture.

Savoir définir une stratégie pédagogique permettant la mise en place des objectifs et des apprentissages de l'éducation aux médias et à l'information, en concertation avec les autres professeurs.

Faciliter et mettre en œuvre des travaux disciplinaires ou interdisciplinaires qui font appel à la recherche et à la maîtrise de l'information.

Accompagner la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aider dans leur accès à l'autonomie.

Les professeurs documentalistes, maîtres d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement et de leur mise à disposition

En relation avec les autres membres de la communauté éducative et dans le cadre du projet d'établissement, les professeurs documentalistes proposent une politique documentaire au chef d'établissement et participent à sa mise en œuvre dans l'établissement et dans son environnement numérique. Cette politique a pour objectif principal de permettre à tous les élèves d'accéder aux informations et aux ressources nécessaires à leur formation.

D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir

Maîtriser les connaissances et les compétences bibliothéconomiques : gestion d'une organisation documentaire et d'un système d'information, fonctionnement de bibliothèques publiques ou centres de documentation, politique d'acquisition, veille stratégique, accueil et accompagnement des publics, animation et formation, politique de lecture, évaluation. Recenser et analyser les besoins de la communauté éducative en ressources documentaires et informationnelles.

D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement

Organiser et gérer le centre de documentation et d'information en veillant à la diversité des ressources et des outils mis à disposition des élèves et en s'appuyant sur la situation particulière de chaque établissement (collège, lycée général et technologique, lycée professionnel).

Organiser, en liaison avec l'équipe pédagogique et éducative, la complémentarité des espaces de travail (espace de ressources et d'information, salles d'études, etc.) et contribuer à les faire évoluer de manière à favoriser l'accès progressif des élèves à l'autonomie.

Maîtriser les différentes étapes du traitement documentaire, les fonctionnalités des logiciels documentaires ainsi que les principes de fonctionnement des outils de recherche d'informations.

Participer à la définition du volet numérique du projet d'établissement et faciliter l'intégration des ressources numériques dans les pratiques pédagogiques, notamment lors des travaux interdisciplinaires.

Agir au sein d'un réseau de documentation scolaire en vue d'assurer des relations entre les niveaux d'enseignement et d'optimiser leurs ressources.

Les professeurs documentalistes, acteurs de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel :

Le centre de documentation et d'information est un lieu privilégié pour contribuer à l'ouverture de l'établissement sur son environnement.

D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international

Concourir à la définition du programme d'action culturelle de l'établissement en tenant compte des besoins des élèves, des ressources locales et du projet d'établissement.

Mettre en place des projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistique (et des différentes formes d'art), scientifique et technique et développer une politique de lecture en relation avec les professeurs, en s'appuyant notamment sur la connaissance de la littérature générale et de jeunesse.

Savoir utiliser les outils et les dispositifs numériques pour faciliter l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.

MASTER MEEF 1^{er} DEGRÉ - PROFESSEURS DES ECOLES - SEMESTRES 3 ET 4

TRONC COMMUN	SEMESTRE 3	
UE 50 : Entrée dans la recherche	Heures	ECTS
	22	8
EC 50A : Méthodologie, épistémologie et pratique de la recherche	12	5
Cours magistraux et travail personnel		
EC 50B : Séminaires de recherche	10	3
Séminaires de recherche et travail personnel		
UE 51: Diversité des publics et des langues	Heures	ECTS
	24	4
EC 51A : Apprentissage d'une langue vivante : approfondissement	12	2
Cours, Travaux Dirigés		
EC 51B : Accompagnement de la diversité des publics	12	2
Cours, Travaux Dirigés		

PARCOURS PROFESSEURS DES ECOLES		
UE 52 : Culture disciplinaire et didactique	Heures	ECTS
	60	8
EC 52A : Des langages pour penser et communiquer	30	4
Cours, Travaux Dirigés		
EC 52B : Développement du raisonnement et des représentations du monde	30	4
Cours, Travaux Dirigés		
UE 53 : Dispositifs pédagogiques	Heures	ECTS
	24	6
EC 53A : Conception et mise en œuvre des situations d'apprentissage	12	3
Cours, Travaux Dirigés		
EC 53B : Accompagnement et évaluation	12	3
Cours, Travaux Dirigés		
UE 54 : Questionnement éthique et déontologique	Heures	ECTS
	24	4
EC 54A : Analyse de situations professionnelles	12	2
Cours, Travaux Dirigés		
EC 54B : Politique éducative aujourd'hui	12	2
Cours, Travaux Dirigés		
TOTAL SEMESTRE 3	154	30

MASTER MEEF 1^{er} DEGRÉ - PROFESSEURS DES ECOLES - SEMESTRES 3 ET 4

TRONC COMMUN	SEMESTRE 4	
UE 55 : Culture humaniste et fondements anthropologiques de l'acte éducatif 2	Heures	ECTS
	24	2
EC 55A : Faits religieux et laïcité	12	1
Cours, Travaux Dirigés		
EC 55B : Culture et langage numériques dans les apprentissages	12	1
Cours, Travaux Dirigés		
UE 56 : Formation à la recherche par la recherche	Heures	ECTS
	10	13
EC 56A : Mémoire et soutenance	-	10
EC 56B : Séminaires de recherche	10	3
Séminaires de recherche et travail personnel		
UE 57 : Analyse de situations	Heures	ECTS
	24	3
EC 57A : Relecture des expériences professionnelles et des pratiques de stage	24	3
Stage, Travail personnel, Analyse de pratiques		

PARCOURS PROFESSEURS DES ECOLES		
UE 58 : Culture humaniste, artistique et sportive	42	12
EC 58A : Education à une pensée critique	15	4
Cours, Travaux Dirigés		
EC 58B : Démarches d'expression et de créativité	15	4
Cours		
EC 58C : Démarches de coopération en classe et en établissement	12	4
Cours		
TOTAL SEMESTRE 4	100	30

Annexe 3

LES 6 AXES POUR LA VALIDATION DES COMPÉTENCES¹⁵

Axe 1 : Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction

- CC1. Faire partager les valeurs de la République
- CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
- CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
 - Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations
 - Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité
 - Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école
 - Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative
 - Fait respecter le règlement intérieur

Axe 2 : Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement

- CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
- CC10. Coopérer au sein d'une équipe
- CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
- CC12. Coopérer avec les parents d'élèves
- CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école
 - Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)
 - Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement/ l'école
 - Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative
 - Participe aux différentes instances et conseils
 - Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information

Axe 3 : Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique

- P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
 - Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement
 - Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées
 - Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels

Axe 4 : Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses

- P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
- CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- CC4. Prendre en compte la diversité des élèves
- CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
 - Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation
 - Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe
 - Encourage et valorise ses élèves
 - Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages
 - Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau

¹⁵ BO n°13 du 26 mars 2015

- Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie
- Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer
- Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves
- S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation)

Axe 5 : Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école
- Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique
- Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique

Axe 6 : Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail.

CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique
- Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités

LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'ISFEC AFAREC IdF

Responsable : Thomas Zipper

Le CDI accueille tous les étudiants et professeurs stagiaires inscrits à l'ISFEC AFAREC IdF en **M1 ou M2 MEEF ou parcours adaptés** (1^{er} et 2nd degrés) qui ont ainsi accès à des centaines de documents en lien avec l'enseignement.

Ces documents peuvent être consultés sur place ou empruntés.

Le CDI effectue une veille professionnelle et en restitue une compilation sous forme d'un bulletin de veille sur l'actualité de l'éducation.

Il peut également mettre à disposition des bibliographies spécifiques...

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	10h-12h45
Mardi	10h-13h15 et 14h-18h
Mercredi	10h-13h15 et 14h-18h
Jeudi	10h-13h30
Vendredi	10h-12h30 et 13h15-18h



Les jours de fermeture exceptionnelle et les horaires d'ouverture pendant les vacances scolaires vous seront communiqués par le flux dans « Centre de documentation » de Googleclassroom.

TYPES DE DOCUMENTS DISPONIBLES

- Manuels scolaires du 1^{er} et 2nd degrés,
- Albums,
- Documentaires,
- Vidéos pédagogiques,
- Ouvrages théoriques (sciences de l'éducation, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, didactique des disciplines scolaires...),
- Ouvrages plus professionnels,
- Périodiques : 24 abonnements (à caractère pédagogique, documentaire, recherche en pédagogie, presse spécialisée ou grand public) pour le 1^{er} et le 2nd degrés.

MODALITÉS DE PRÊT

- Les étudiants qui souhaitent emprunter des documents doivent remettre dès la rentrée un chèque de caution de 100 euros (non encaissé).
- Les étudiants peuvent emprunter jusqu'à cinq documents pour une durée de 21 jours.
- En cas de restitution tardive, un mail de rappel sera envoyé. En cas de non-retour dans les délais accordés (une semaine), le chèque de caution sera encaissé.

EN LIGNE

- Un bulletin de veille hebdomadaire sur l'actualité dans le monde de l'éducation sur www.isfecafarec.net
- La Revue de presse mensuelle
- Des services tels que la création d'une bibliographie, mise à disposition via un panier...

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ISFEC AFAREC IdF

1) Présentation de l'équipe

Les locaux de l'ISFEC AFAREC IdF sont ouverts à partir de 8 h 45.

Vous serez accueillis le matin par l'équipe administrative constituée de cinq secrétaires dont les bureaux sont situés au rez-de-chaussée.

Afin de faciliter votre orientation dans nos locaux, voici quelques informations pratiques.

- **Mimi SAGNA** : responsable de la gestion des salles, Secrétariat du M1 2nd degré et M2 alternatif 2nd degré,
- **Marie-Anne LAVOREL** : Secrétariat Formation continue 2nd degré,
- **Marie DE LARMINAT** : Secrétariat Formation continue 1^{er} degré,
- **Maty LOPY** : Secrétariat du M2 2nd degré, Tuteurs,
- **Floriane GUENARD** : Chargée de communication, secrétariat RAEP.

Si vous souhaitez nous joindre ou déposer des documents à l'attention de M. MESCHINO, merci de passer au secrétariat le matin avant votre cours ou pendant les horaires d'ouverture suivants :

12 h - 14 h + 16 h - 18 h

Vous aurez accès au casier de M. MESCHINO votre responsable de formation, à celui de M. Thomas ZIPPER, documentaliste, afin de déposer les livres empruntés (uniquement si le centre de documentation est fermé).

En cas d'affluence ou de fermeture, vous avez aussi accès à la boîte aux lettres située à l'entrée de notre bureau.

2) Affichages / Planning

Les salles seront indiquées dans le hall, sur l'écran prévu à cet effet. Vous pourrez retrouver votre Planning YPAREO avec le lieu de votre cours à partir du mercredi soir de la semaine précédente.

3) Absences aux journées de formation à l'ISFEC AFAREC IdF

Pour toute absence, vous êtes priés de fournir un justificatif en format électronique et l'envoyer par mail à m.sagna@isfec-idf.net. Aucun justificatif en version papier ne sera accepté.

Pour ce faire, merci de scanner la 1^{ère} page de votre arrêt maladie, certificat médical ou autres justificatifs et préparer votre mail comme suit :

Destinataire : m.sagna@isfec-idf.net

Objet : nom d'usage, prénom, groupe et jours d'absence

Exemple : « Dupont Marie PES groupe 1 : abs du 14 sept » ou « Dupont Marie PES groupe 1 abs du 14 sept au 18 sept. »

Vous recevrez un accusé de réception sous 48 heures.

4) La cafétéria

Elle est ouverte de 8h45 à 17h45.



ISFEC IdF	39 rue Notre-Dame des Champs – 75006 Paris
PAROISSE ND des CHAMPS	92 bis bld du Montparnasse – 75014 Paris (🚶 3 minutes de l'ISFEC AFAREC IdF)
DIOCÈSE AUX ARMÉES	18 rue Notre-Dame des Champs – 75006 Paris (🚶 3 minutes de l'ISFEC AFAREC IdF)
ICP	21 rue d'Assas – 75006 Paris (🚶 5 minutes de l'ISFEC IdF)
ISP	3 rue de l'Abbaye – 75006 Paris (🚶 17 minutes de l'ISFEC IdF)

